

ACCOMPAGNEMENT COORDONNÉ DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

L'Urssaf, la CPAM, la CAF et la CARSAT proposent une offre de service à destination des artisans, commerçants et professions libérales, fragilisés par des difficultés d'ordre économique, financier, médical ou familial et s'engagent à leur apporter une réponse coordonnée.

POUR EN BÉNÉFICIER, RIEN DE PLUS SIMPLE !

Il vous suffit de créer un compte sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) en utilisant le flash code ci-dessous :



et de répondre à une dizaine de questions par « Oui » ou par « Non ».

Une fois complété, ce questionnaire sera pris en charge pour analyse et instruction par les organismes partenaires.

Vous serez informé.e par mail à chaque étape de l'avancement de votre demande.



étude de vos droits aux prestations familiales, logement, RSA, prime d'activité, action sociale...



accompagnement aux soins, aux droits, au maintien en emploi...



mise en place de délais de paiement, modulation des cotisations, action sociale, aides financières, prise en charge des cotisations...



accompagnement social...

Contacts



3698 (non surtaxé, tarif d'un appel local hors opérateur)



help.pdl@urssaf.fr



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-coordonne-49>